

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – COACHING

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching proposées par la société ATRIA, qu'elles soient individuelles ou collectives, réalisées en présentiel ou à distance. Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document, sauf stipulation contraire convenue par écrit.

Documents contractuels

Toute prestation de coaching donne lieu à la signature d'un contrat ou d'une convention précisant les objectifs, le nombre de séances, les modalités d'exécution et les conditions financières. La validation de la prestation intervient à réception d'un exemplaire signé. Un planning prévisionnel est établi en concertation avec le bénéficiaire.

Nature de la prestation

Le coaching repose sur une obligation de moyens. ATRIA accompagne les bénéficiaires dans leur développement professionnel ou personnel, dans le respect de la confidentialité, de la neutralité et du cadre déontologique. Le coaching ne constitue en aucun cas une thérapie, une formation ou un conseil opérationnel. Le coach agit comme facilitateur de réflexion et d'action.

Modalités de déroulement

Les séances sont planifiées d'un commun accord et peuvent se tenir en présentiel ou à distance. Toute séance annulée par le bénéficiaire moins de 48 heures avant sa tenue est considérée comme due. En cas d'annulation par ATRIA, une nouvelle date est proposée dans les meilleurs délais.

Conditions financières

Les tarifs des prestations de coaching sont exprimés hors taxes (HT) et assujettis à la TVA au taux en vigueur (8,5 %). Sauf stipulation contraire, les frais de déplacement sont inclus. Les factures sont émises selon les modalités prévues au contrat et sont payables à réception, dans un délai maximal de 30 jours calendaires. Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard équivalentes à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Confidentialité

ATRIA s'engage à respecter la confidentialité des échanges tenus durant les séances de coaching. Les informations communiquées par le bénéficiaire ou observées au cours de la prestation ne peuvent être divulguées à des tiers sans accord exprès, sauf obligation légale.

Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du coaching sont utilisées exclusivement à des fins administratives et de suivi de la prestation. Elles sont traitées conformément au RGPD. Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, en écrivant à : contact@atria.run.

Propriété intellectuelle

Tous les supports, méthodes et outils utilisés ou remis pendant le coaching sont la propriété exclusive de la société ATRIA. Leur utilisation est strictement réservée au cadre de la prestation et ne peut faire l'objet d'une reproduction ou diffusion sans autorisation préalable.

Lutte contre la corruption et prévention des conflits d'intérêts

ATRIA s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de lutte contre la corruption, de prévention des conflits d'intérêts et, plus largement, d'éthique dans les affaires, conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite "Sapin 2".

ATRIA s'engage à mettre en œuvre des pratiques loyales, transparentes et éthiques dans l'exécution du présent contrat, et à informer immédiatement le Client de toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts ou un acte de corruption, active ou passive.

Références client

Dans le respect de la confidentialité individuelle, ATRIA se réserve la possibilité de mentionner, sauf refus explicite du Client, le nom de l'organisation bénéficiaire du coaching ainsi qu'une description générale de la prestation (coaching individuel ou collectif) à des fins de référencement commercial.

Limitation de responsabilité

La responsabilité de la société ATRIA est strictement limitée au montant total de la prestation facturée. Elle ne saurait être engagée pour tout dommage indirect ou immatériel résultant de l'utilisation des résultats du coaching.

Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont régies par la loi française. En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Saint-Denis de La Réunion.

Élection de domicile

ATRIA fait élection de domicile à l'adresse de son siège social : 12 chemin des Géraniums, 97416 LA CHALOUPE SAINT-LEU

Date d'application : 15/10/2025